

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (Ille-et-Vilaine)
EN DATE DU 6 OCTOBRE 2026**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 035-213501315-20261008-DCM2026_IX_11-DE

L'an deux mille vingt-six, le mardi six octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente septembre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente septembre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27

Nombre de conseillers présents: 25

Nombre de conseillers votants: 25

Date d'affichage des délibérations:

Présents : Mr LE BORGNE, Maire, Mme JOUET, Mr ECOLLAN, Mme NOBE, Mr CANAL, Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme LEMOINE, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme LE BECHEC, Mr DUGUE, Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mr LEGRAND, Mme HERRY, Mr TILLON.

Absents : Mme Fontaine, Mr Epert

Mme Juet a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 8 septembre, qui est adopté à l'unanimité

DELIBERATION 2026 – IX - 11 – BIENS COMMUNAUX – VENTE TONDEUSE TORO CONDUCTEUR DEBOUT ET REMORQUE QUEMERAIS

(Rapporteur : Mr LE BORGNE)

La Commune a acquis une tondeuse Toro modèle STANDON 74534TE conducteur debout le 2 avril 2024 d'une valeur de 13 824 €.

La valeur nette comptable de ce bien inscrit à l'actif sous le numéro 215731-0001 est de 9 504 €.

Il est proposé de la vendre 6 000 € à la société GROUPE DELAGREE (AGRI MELESSE) et de leur racheter une tondeuse d'occasion Toro groundmaster 7200 au prix de 11 400 €.

Il est également proposé de vendre la remorque Quemerais, inventoriée à l'actif de la commune sous le numéro 21561A0001 et utilisée pour déplacer la tondeuse Toro vendue. Le prix de la cession est fixé à 6000 €.

Celle-ci avait été acquise le 27 novembre 2025 pour un montant de 2 146 €. Sa valeur nette comptable à l'actif de la commune est aujourd'hui de 1 852.42 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre la tondeuse Toro Groundmaster, inventoriée 215731-0001, au prix de 6 000 € à la société GROUPE DELAGREE ;
- Décide de vendre la remorque Quemerais, inventoriée 21561A0001, au prix de 600 € à la société GROUPE DELAGREE ;
- Autorise Le Maire à sortir ces biens de l'actif, à passer les écritures de cession et à signer tout acte relatif à cette décision.

(Votants : 25)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Pour extrait conforme,
Le 6 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Rolande JUET



Le Maire
Vincent LE BORGNE

